



CTL du 20 octobre 2022

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Vous avez convoqué ce Comité Technique Local aujourd'hui pour rendre un avis sur la mise en place du Service Départemental des Impôts Fonciers au 01/01/2023, mais aussi pour informer les représentants des personnels sur l'accès des notaires au fichier immobilier, faire le bilan de la campagne d'entretiens professionnels 2022, et présenter le Comité Social d'Administration, qui prendra la suite au 1er janvier prochain du CTL et du CHS-CT (entre parenthèses, il est grand temps, les agents de la DGFIP sont appelés à élire leurs représentants au CSAL dans à peine un mois et demi!).

S'il est assez courant d'entendre que "les promesses n'engagent que ceux qui y croient", il faut se rendre à l'évidence, les engagements de l'Administration aussi.

Je m'explique : le 16 décembre 2019, votre prédécesseur (j'utilise à dessein la forme épiciène, prédécesseur étant un nom masculin qui ne doit pas, en principe, être féminisé) diffusait sur Ulysse 79 un message dont voici quelques extraits choisis :

" Pour les services de la sphère fiscale :

- l'implantation de deux SIP, l'un à Bressuire par fusion avec les SIP de Parthenay et Thouars, et l'autre à Niort par fusion avec les SIP de Melle et Saint-Maixent, demeure inchangée ;

- la création d'un SIE départemental à Parthenay est maintenue."

Et plus loin :

"Les services non évoqués ci-dessus, implantés à Niort (SPF-E, PTGC, PELP, PRS, PPCE SDS, PCR, BCR, DDFIP) et à Bressuire (PPCE NDS), ne sont pas impactés par la réforme.

Le nouveau réseau des Finances publiques (services impactés ou non) ainsi arrêté est stabilisé jusqu'en 2026."

Je ne vois nulle part dans dans le cadre du NRP (supposé, rappelons-le, remplacer les ASR successives) ainsi présenté le démentèlement des SIP perdant leur secteur foncier, mais je vois dans les services supposément non impactés par le NRP jusqu'en 2026 la présence du Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale et du Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels.

Or, d'après le dossier de présentation relatif à la mise en place du Service Départemental des Impôts Fonciers, les secteurs fonciers vont bien quitter les SIP pour devenir un "pôle" d'évaluation des locaux d'habitation au sein d'un service unique (bien que disposant d'une antenne pérenne, puisqu'à Niort, ayant des effectifs plus important que le siège, ce qui ne laisse pas d'étonner, puisque le phénomène était inconcevable avec le SIE départemental par exemple), qui regroupera aussi le PELP et le PTGC, services supposément "stabilisé jusqu'en 2026" au sein du CDIF, sites de Niort et dans une moindre mesure de Bressuire...

Chacun tirera ses conclusions sur la valeur des engagements écrits émanant de la communication de l'Administration...

Et sans juger de l'utilité, ou de l'opportunité, de la création du SDIF, vous constaterez avec moi que cette Nième réforme "ultra nécessaire" nous renvoie à une organisation qui ressemble diantrement à celle qui existait avant la réforme, "ultra nécessaire" déjà aux dires de l'Administration à l'époque, de la "fusion CDI-CDIF"... Localement, la différence avec 2009, c'est un site de moins avec un cadastre, et un responsable commun...! Bref, une révolution pour rien, ou "retour vers le futur"?

Et puisqu'il est question de communication, que penser de celle relative au bilan des émissions des gaz à effet de serre le 12 octobre dernier, qui est supposée "confirm[er] [l'] ambition [de la DGFIP] en matière d'écoresponsabilité"?

Comment ne pas prendre pour une provocation des plus innommables, ou peut-être juste comme le plus souverain mépris pour les agents, la partie 4 du document synthétique, en 5ème page, qui cite parmi les actions menées depuis 2019 par la DGFIP pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre le "Nouveau Réseau de Proximité [avec] 415 bâtiments en moins soit plus de 3 % de la surface", qu'il n'est plus besoin de chauffer, d'éclairer... Mais surtout sans évoquer les milliers d'agents mis sur les routes, tout ou partie de la semaine, pour des trajets démultipliés, sans parler des usagers qui préfèrent s'adresser au "siège" du service auquel ils ont affaire plutôt qu'à l'antenne... Qui a comptabilisé les émissions de tous ces véhicules supplémentaires (alors qu'en 2019, année étudiée par le rapport, les déplacements domicile/travail représentaient déjà 36% des émissions de gaz à effet de serre de la DGFIP!)? Ou celles liées au télétravail, qui augmentent chez les agents à proportion sans doute de la diminution vantée au niveau de la DGFIP...?

Mépris encore, ou hypocrisie, en matière d'amélioration du cadre de vie au travail des agents et d'écoresponsabilité, lorsque la DDFIP 79 communique aux agents sur la

végétalisation des intérieurs des bâtiments (via le budget participatif, le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, ou les messages sur Ulysse 79 des 30 novembre 2021 et 4 juillet 2022), pour mieux dévégétaliser les extérieurs, comme par exemple à Bressuire ce 17 octobre, en faisant abattre un beau saule, hâvre de biodiversité accueillant insectes et oiseaux, qui apportait à son échelle une protection contre la chaleur excessive de certaines périodes, qui pourraient devenir récurrentes d'après les projections des climatologues.

De la communication volontairement, ou pas, partielle et partiale aux petits arrangements avec la vérité, puis au mensonge pur et simple, il n'y a qu'un pas... Que l'Administration paraîtrait bien avisée de ne pas franchir trop souvent.

fo.ddfip79@dgif.finances.gouv.fr